

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JANVIER 2021 à 18 h 00

Mairie de Clamecy – salle Romain Rolland

M. Bourdoune : Bonjour. Je voudrais tout d'abord vous souhaiter une bonne année 2021 puisqu'il s'agit du premier conseil municipal de cette année. Nous allons tous se souhaiter une bonne année avec la santé pour tous, la fin de l'épidémie, un approvisionnement en vaccins suffisamment conséquent pour que l'on puisse enfin traiter les besoins en vaccination pour l'ensemble de la population. La santé aussi pour nos commerçants, qui sont encore fermés, notamment aux personnes de la restauration, le milieu de la culture qui sont actuellement en difficulté et qui ne risquent pas, malheureusement, de redémarrer leurs activités de sitôt au vu des informations que l'on a. et enfin, que chacun puisse, dans le respect des gestes-barrières, retrouver une vie la plus normale possible, dirons-nous.

Appel des conseillers présents et procurations. Le quorum est atteint.

M. Dedienne Alain est désigné secrétaire de séance.

M. Bourdoune : Quelques petites modifications dans l'ordre du jour, si vous êtes d'accord. Le premier point était l'approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal. Il faut savoir que cette séance a lieu plus tôt que prévu. Cela est lié à des dossiers économiques à savoir les demandes de DETR qui nécessitent que nous prenions une délibération afin la fin de ce mois.

Par ailleurs, nous avons été quelque peu bousculés, dans la mesure où nous avons été sollicités par l'ARS pour mettre en place un centre de vaccination. Nous avons été informés deux jours plus tard que non seulement nous devons mettre à disposition des locaux, mais aussi que nous avons en charge l'ensemble de la coordination et de l'organisation pour que le centre de vaccination soit totalement fonctionnel dans un délai d'une semaine. Joëlle Gaudry, Véronique Blanchard et Isabelle Kadi au niveau des élus se sont totalement emparées du sujet et ont rallongé leurs heures, travaillant 12 heures par jour pendant 6 jours. Elles ont participé à des réunions audios tous les soirs avec l'ARS et les hôpitaux.

Dans un premier temps, nous devions être approvisionnés par le CHAN de Nevers, mais comme nous sommes rattachés au CHT de l'Yonne, on nous a informé peu de temps avant l'ouverture du centre de vaccination que nous serions approvisionnés par le centre hospitalier d'Auxerre, entraînant une réorganisation de toute une filière. Nous n'avons donc pas pu travailler à l'élaboration de ce procès-verbal dans le temps imparti. Selon l'article 17 du règlement intérieur voté lors de notre précédent conseil municipal, je vous propose de reporter le vote de ce procès-verbal à la prochaine séance du conseil municipal où nous voterons le procès-verbal du précédent conseil ainsi que celui de la séance d'aujourd'hui.

Autre point qui n'a pas été inscrit à l'ordre du jour, une motion qui a été votée au niveau de la communauté de communes mais que nous souhaitons prendre aussi au niveau de la commune. C'est une motion pour la défense du centre 15 de l'Yonne. Il est essentiel que le centre 15 soit maintenu, surtout que, comme dit plus tôt, nous sommes rattachés au CHT de l'Yonne. Cette motion porte aussi la revendication du retour des centres 15 départementaux et c'est une aspiration qui est partagée par la Nièvre. Je demande au conseil municipal d'autoriser à rajouter ce point à l'ordre du jour afin de pouvoir prendre cette motion que j'espère à l'unanimité.

Cette demande de rajout est adoptée à l'unanimité.

Enfin, un dernier point est à rajouter à l'ordre du jour, qui est aussi lié au contexte sanitaire et social de notre territoire. Nous avons besoin de recruter un agent supplémentaire au sein de la collectivité qui travaillera dans ce cadre sanitaire et social lié à l'épidémie et que cette personne puisse prendre son

poste au 1^{er} février. Pour cela, nous devons valider le principe de création de poste dès ce soir, sachant qu'elle travaillera avec l'agent qui est déjà affectée au CCAS.

Cette demande de rajout est adoptée à l'unanimité.

FINANCES :

M. Bourdoune : Il s'agit de prendre une délibération afin de bénéficier de demandes de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ou de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Demande de subventions gymnase Tambourinette Tranche 2

M. Bourdoune : La tranche 2 du projet de rénovation du gymnase vise à rénover les installations de chauffage ainsi qu'à équiper le bâtiment en fonction des activités qui y seront menées. Ces travaux seront effectués au premier semestre 2021. Le gymnase sera donc totalement fonctionnel pour la rentrée de septembre.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Installations de chauffage	98 398,00€	Etat (DETR ou DSIL) : 40%	57 231,04€
Maitrise d'œuvre et études	19 679,60€	Autofinancement	85 846,56€
Equipements	25 000,00€		
Total	143 077,60€	Total	143 077,60€

Je vous demande d'autoriser M. le Maire à effectuer la demande de subvention correspondante.

Mme. Maillard : Je voulais juste avoir des petites précisions par rapport aux travaux. D'après mes calculs, en 2019, le montant des travaux était de 1 316 596 € pour 14 lots qui a été voté au conseil municipal de 2019. Il n'y a pas eu de deuxième tranche à ce moment-là, puisque ça n'a pas été prévu. Et là, nous avons un gymnase d'un montant de 1 344 000 € et, d'après mes calculs, ça fait une estimation supérieure de 27 403€. Je ne suis pas contre vous autoriser à effectuer la subvention, mais j'aurai voulu savoir s'il y aura d'autres aides pour la continuité du gymnase ou est-ce qu'on n'aura que cette subvention ?

M. Bourdoune : Pour cette demande de subvention, nous ne sommes que sur de la DETR ou de la DSIL. L'autofinancement est quelque chose qui s'inscrit dans ce qu'on appelle le P3. Nous avons un prestataire, Dalkia, qui accompagne la collectivité sur toutes les démarches d'économies d'énergie et à la gestion des opérations de chauffage. Par rapport à cet opérateur, nous avons un avoir que nous pouvons utiliser sur toutes les opérations actuelles et à venir. Nous allons nous servir d'une partie de cet avoir pour financer la partie de l'autofinancement sur ces travaux. Nous avons aussi parfois recours, pour les travaux, à des avenants pour quelque chose qu'on n'avait pas nécessairement anticipé ou pour adapter un besoin supplémentaire, comme c'est le cas ici. On va avoir une infrastructure totalement moderne et adaptée afin d'optimiser le rendement de l'infrastructure à moindre coût.

Mme. Maillard : Je rebondis sur le chauffage. Je n'ai pas vu le mode de chauffage que vous vouliez installer. Et puis, en décembre 2019, il y avait eu une demande de subvention pour le chauffage du SIEEN il me semble. Est-ce que cette subvention a été donnée pour combler le prix de ce chauffage ou non ? Y a-t-il eu un aboutissement par rapport à l'aide ?

M. Bourdouné : Le plan de financement du gymnase a quelque peu été modifié. On avait un engagement de l'Etat par le biais du CNDS (centre national du développement du sport) qui devait nous verser une subvention à hauteur de 200 000€ qui nous a été refusée la première année avec une promesse de l'obtenir la seconde année. Malheureusement, pour une raison qui nous échappe, seuls 3 projets ont été retenus et nous sommes arrivés 4^{ème}. Nous n'avons donc pas pu bénéficier de la subvention initialement prévue dans le cadre du CNDS. Nous ne pouvons pas présenter le dossier ni refaire une demande puisque les travaux sont d'ores et déjà engagés. Nous avons besoin de cette infrastructure rapidement, notamment le collège et le lycée par le biais de leur filière handball. Nous n'avons donc plus de temps à perdre puisqu'on veut que le gymnase soit opérationnel à la rentrée prochaine et nous allons financer ces travaux de la manière que nous avons envisagée. L'Etat nous a suggéré de faire une demande de DETR pour la tranche 2, ce que nous avons fait, et qui a de très fortes chances d'être accordée.

Mme Maillard : Et au niveau des équipements, la sommes est fixe ou c'est une prévision ?

M. Bourdouné : On ne va pas aller dans le détail. Vous pouvez consulter librement le dossier, comme tout conseiller municipal. L'adjoint aux travaux peut aussi vous apporter des précisions, puisqu'il suit le dossier toutes les semaines. La chaudière est à condensation, ce qui permettra de faire des économies d'énergie.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Demande de subventions projet des Berges de l'Yonne :

- **Port des Jeux**
- **Chemin des Passerelles**

M. Bourdouné : La Ville de Clamecy souhaite poursuivre la vaste opération de réaménagement des Berges de l'Yonne, indispensable à l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité touristique et économique de la Ville et du territoire.

Ainsi, deux opérations de cette tranche 2 concernent la collectivité :

- Le réaménagement complet du Port des Jeux, en co-maitrise d'ouvrage avec la CCHNVY
- La réhabilitation du chemin des passerelles, qui permet d'assurer une continuité entre le centre-ville historique et le secteur de la Tambourinette qui vient d'être modernisé.

Les plans de financements prévisionnels sont les suivants. Le plan de financement du Port des Jeux ne laisse apparaître que les dépenses supportées par la Ville de Clamecy. Les aménagements touristiques ainsi que 30% des honoraires et études sont à la charge de la CCHNVY. Les honoraires sont pris en charge au prorata de ce que nous finançons et de ce que la CCHNVY finance.

PORT DES JEUX			
DEPENSES HT		RECETTES	
Honoraires et provisions	69 362,30€	Etat (DETR ou DSIL) : 43,4%	180 557,50€

Aménagements VRD	241 586,30€	Région (plan de relance) 23,9%	99 537,79€
Eclairage Public	104 722,70€	SIEEEN (éclairage public, 12,6%)	52 361,35€
		Autofinancement Ville Clamecy (20,1%)	83 214,66€
Total	415 671,30€	Total	415 671,30€

Il est envisageable d'amorcer ce projet dès le printemps avec la réalisation des études. Le commencement des travaux est prévu dès la fin de la saison touristique 2021 pour une livraison fin avril-début mai 2022 afin de ne pas perturber l'exploitation du port.

CHEMIN DES PASSERELLES			
DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	339 727,99€	Etat (30% - DETR ou DSIL)	122 302,08€
Maitrise d'œuvre, études et aléas	67 945,60€	Région (50% - Plan de relance*)	203 836,80€
		Autofinancement Ville Clamecy (20%)	81 534,72€
Total	407 673,60€	Total	407 673,60€

Les travaux pourraient débiter à l'automne 2021 pour une livraison au printemps. Cela permettra de boucler le secteur de la Tambourinette. On aura une voie idéale pour les scolaires, les piétons pour aller au centre-ville en toute sécurité et dans un environnement optimisant le cadre de vie.

Je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer tout document en lien avec ces dossiers.

Mme. Maillard : Au niveau du Chemin des Passerelles, pouvez-vous me donner succinctement les travaux vont être faits pour qu'on puisse s'imaginer ?

M. Bourdoune : Ce sera dans la continuité de ce qui a déjà été fait sur la première tranche et la tranche optionnelle. Ce sera un aménagement du même type de voie de circulation que ce qui a été fait à la Tambourinette et du Chemin des Amoureux, qui sera totalement terminé quand les conditions météorologiques le permettront. C'est essentiellement la remise en état des passerelles qui sont potentiellement dangereuses. Les berges seront aussi réaménagées avec un traitement des sols qui permettra d'avoir un sol relativement stable et propre. Les passerelles ont besoin d'être sécurisées. Comme vous le savez, certaines personnes les empruntent à vélo et, même s'il n'y a d'accident à déplorer, on souhaite prendre les devants afin de les éviter. Pour les détails du projet, vous pouvez là aussi consulter le dossier en mairie.

Mme. Maillard : Ce ne sont donc que les berges ?

M. Bourdoune : non, c'est tout le chemin.

Mme. Maillard : en fait, vous reprenez à l'endroit où les travaux se sont arrêtés.

M. Bourdoune : c'est exactement ça. Le principe est de pouvoir aller de la Ferme blanche jusqu'à l'église de Bethléem sur un même cheminement totalement aménagé et paysagé. Et, pour information, au terme de la fin de ces travaux (gymnase, port et chemin des Passerelles), la commune reprendra la partie rue du port et aménagement du stationnement pour l'optimiser, dans une dernière tranche probablement en 2022. On ne les engage pas maintenant puisque les engins de chantier ne sont amenés à circuler à cet endroit. L'idée est que l'ensemble de ce secteur soit rénové afin de passer à un autre secteur.

Mme. Maillard : je repense à une chose. Vers le gymnase du canoë, la terre des bords de l'Yonne s'effondre. Je ne sais pas s'il y a eu quelque chose qui sera prévu pour faire revenir la terre car là, la terre part dans la rivière avec la pluie.

M. Bourdoune : il devait y avoir un aménagement qui permettrait de retrouver les pentes naturelles des berges. Je ne sais pas si c'est lié à ça. Nous avons un contrat avec la société qui réalise l'aménagement des berges et elle doit veiller à ce que ce genre de choses n'arrive pas. Il y a un contrat d'entretien et ils se chargeront de remettre de la terre s'il y a besoin, de sécuriser, de réaménager pendant plusieurs années. C'est un produit fini, mais sur lequel la société a encore des charges à réaliser pour sécuriser la réappropriation naturelle de cet environnement. On réfléchit à l'installation d'infrastructures sur les trois ouvertures qui favoriseront le lien sur cette partie de l'Yonne.

Mme. Maillard : je parlais au niveau du gymnase. Je ne pense pas que ça vienne uniquement des travaux, mais comme il n'y a plus d'arbres, plus rien, la terre part dans la rivière.

M. Bourdoune : Merci de l'alerte. Nous allons en parler avec les services adéquats.

M. Guibert : Bonsoir à tous. Je vous souhaite également les meilleurs vœux pour l'année 2021 et la santé. Je voulais poser une question sur le port des jeux. Puisqu'on est sur le chemin, je voudrais également faire une remarque sur le chemin situé à côté de snack. Un jour commence à se creuser entre le revêtement blanc et les traverses qui le retiennent de chaque côté. Cela signifie que ça bouge très certainement. Je ne sais pas si vous avez prévu des travaux avec l'entreprise mais ce serait bien de le signaler, car sinon, cela va se dégrader très rapidement. Sinon, les travaux sont assez bien menés et de bonne qualité. Je pense qu'il n'y aura pas de solution miracle. Ce sera soit du béton, soit du génie végétal. Dans le dernier cas, il faudra certainement faire appel à des spécialistes en génie végétal pour éviter la dégradation et l'érosion des berges. Je reviens à ma question sur le port des jeux. On parle de réaménagement complet sur le port des jeux et de maîtrise. Je pense que c'est en corrélation avec la cession des 5 et 7 quai que l'on doit voter tout à l'heure. J'aimerais en savoir un plus. Est-ce un réaménagement complet ? Je lis qu'on y aménagera des bureaux et les toilettes du port.

M. Bourdoune : C'est vraiment un réaménagement global et plus fonctionnel. Comme on peut le voir, on va reprendre les éclairages, les voiries, en partie les réseaux d'eau. On va le rendre beaucoup plus fonctionnel. Comme vous le signaliez tout à l'heure, on fera une cession de terrain. La communauté de communes souhaite installer une capitainerie ainsi qu'un bloc sanitaire adapté. On reprend le projet de manière globale. Nous avons mis en place un comité de pilotage avec la communauté de communes jeudi à partir des études afin de se mettre totalement d'accord sur le projet. On en saura donc plus à ce moment-là. Le principe à retenir est de moderniser le port, le rendre plus fonctionnel, d'avoir un outil pour accueillir les touristes de manière optimale. Le port est l'une des voies d'entrée de la ville. C'est une entrée importante sur le plan touristique avec la véloroute. Nous avons aussi la chance d'avoir encore un canal navigable facilement, puisque l'on dispose de suffisamment d'apports en eau pour que la navigation continue, contrairement à d'autres endroits de France plus touchés par les sécheresses successives.

Nous devons voter une délibération par programme. Nous commencerons par le port des jeux, puis ce sera le chemin des Passerelles.

Le dossier de subvention du port des jeux a été voté à l'unanimité.

Le dossier de subvention du chemin des Passerelles a été voté à l'unanimité.

Demande de subventions ancien snack Tambourinette

M. Bourdune : Afin de redynamiser le secteur de la Tambourinette et favoriser le développement d'une offre de services et la tenue d'événements populaires, la Ville de Clamecy fait le choix de rénover le bâtiment de l'ancien snack afin de le mettre à la disposition d'un exploitant.

Plan de financement prévisionnel			
DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	314 000,00€	Etat (DETR ou DSIL 30%)	114 924,00€
Maitrise d'œuvre	37 680€	Région (50% - Plan de relance*)	191 540,00€
Etudes et aléas	31 400,00€	Autofinancement Ville Clamecy (20%)	76 616,00€
Total	383 080,00€	Total	383 080,00€

Ce projet est très ambitieux mais l'endroit le mérite. Comme on l'a déjà dit, la place de la Tambourinette était un lieu important pour les Clamecycois. Nous avons commencé à rénover cet endroit et il paraît logique que le snack soit également rénové. C'est l'occasion de restituer cet espace aux Clamecycois, d'y avoir une économie adaptée et de refaire de la place de la Tambourinette un espace central de la vie et de la diversité clamecycoise. Cette guinguette ne disposera pas de Licence III ou IV, puisqu'elle est située à proximité de sites sportifs et d'écoles. La consommation de bière ou de vin ne sera possible qu'avec un repas, ce qui en fera un lieu de convivialité raisonnée mais aussi pour les familles.

M. Guibert : J'aurais bien aimé qu'on échange sur ce dossier au lieu de juste parler des subventions. Sur le principe, je pense que tout le monde est d'accord pour vouloir faire revivre ce lieu emblématique, mais il y a quelques éléments qui m'interpellent. Je suis totalement d'accord sur l'orientation des produits locaux et du fait maison. Je trouve que le choix de licence restauration est très bien car cela évitera les excès d'alcool. Cependant, j'ai vu que la date de dépôt des dossiers a été décalée du 15 janvier au 15 mars, sans doute car il y a eu très peu de dossiers de candidatures déposés. Il y a beaucoup de zones d'ombre et aussi beaucoup de contraintes pour un exploitant d'utiliser ce bien. Il a aussi un inconvénient qui est aussi un avantage, c'est le lieu. Ce lieu est isolé, sans sécurisation pour un projet composé de baies vitrées. Par exemple, le club de foot de Clamecy a été cambriolé 2 fois en moins d'un an et, à chaque fois, c'était pour voler leur nourriture, leurs boissons, leur caisse. On peut donc malheureusement penser que ce lieu risque d'être très souvent cambriolé et je pense que c'est un frein à beaucoup d'investisseurs. Je pense qu'on peut installer des caméras autour ou prévoir des passages de la police municipale la nuit. J'aurais aimé que l'on en discute dans le cadre de la commission d'appels d'offres. Nous voterons pour le projet, mais je souhaite parler de ce problème de sécurisation. De plus, même si je suis pour le consommateur local et le fait maison, il faut prendre en compte que l'exploitant doit pouvoir dégager un bénéfice. Si on met trop de barrières à l'exploitation, nous aurons très peu de candidatures.

M. Magnien : C'est une vraie question car on a connu de nombreux actes de vandalisme. Les gens sont aussi assez inquiets de ça. Il y aura beaucoup d'infrastructures entre la Ferme blanche et le Chemin des Passerelles, ainsi que d'autres activités qui peuvent se faire dans ce secteur. Peut-être que la présence d'un gardien, avec un logement de gardien, serait nécessaire. A sa création, le gymnase de la Tambourinette disposait d'un gardien, et, même si cela n'a pas empêché les actes de vandalisme, sa présence les a freinées. On peut donc envisager l'embauche d'un gardien.

M. Bourdoune : La question de la sécurisation s'est posée dès le début du projet. Pour l'appel à projets, nous avons deux candidatures sérieuses. Il est difficile de se projeter à cause du contexte actuel, d'autant plus que les travaux n'ont pas encore démarré. Nous avons donc prolongé de deux mois l'appel à candidatures, comme vous avez pu le voir. Nous resterons dans cette démarche de consultations tant que nous n'aurons pas trouvé le candidat idéal et qui puisse avoir un minimum de visibilité sans prendre un risque financier trop important. Concernant la question de la sécurité, le projet méritera en effet d'être présenté de manière plus globale. La présentation avec des vitres partout est la présentation dite « ouverte », mais le projet proposé par le cabinet d'architectes inclut l'installation de volets roulants qui ferment totalement l'espace. Les baies vitrées ne subiront donc pas de dégradation. Bien évidemment, l'un des aspects de finalisation de la réfection du gymnase est de finaliser notre système de vidéoprotection. Il y aura des caméras sur le gymnase, ce qui permettra de totalement sécuriser l'ensemble du secteur de la Tambourinette. On peut aussi réfléchir à l'aménagement définitif de l'endroit. On peut voir s'il est pertinent de mettre en place des dispositifs de sécurité supplémentaires à l'intérieur du local. L'enjeu, pour le moment, est de lancer les travaux, mais cette question sera discutée plus tard. Au vu de l'investissement, nous ne souhaitons pas que ce local soit rapidement dégradé. Nous aimerions que la guinguette puisse fonctionner toute l'année, ce qui est possible, notamment sur les midis. Quand le gymnase sera livré et au vu des infrastructures sportives sur place, il y aura des manifestations sportives quasiment tous les week-ends. Cela attirera un minimum de public avec un accueil dans de très bonnes conditions au vu de l'espace. Nous prolongeons l'appel à projets car nous n'avons pas encore trouvé de candidat adéquat. Nous allons tout faire pour que l'endroit ne reste pas sans surveillance, sachant que les baies vitrées ne resteront pas ouvertes tout le temps. Un système de volets sera rentré dans la partie gauche et il suffira de les tirer pour les déployer. On vous fera la démonstration le jour de l'inauguration.

M. Guibert : Il y a effectivement l'aspect dégradations, mais je soulignais aussi l'aspect cambriolages. Il y aura forcément de la nourriture, des boissons, ce qui intéresse le plus les cambrioleurs. En regardant le plan, j'ai une autre question. En voyant le plan, je ne vois aucune terrasse. Est-il prévu d'en aménager une ? Au vu du site, ce serait dommage qu'il n'y ait pas de terrasse. Ce serait la plus belle terrasse de Clamecy.

M. Bourdoune : Vous connaissez le lieu ?

M. Guibert : Oui.

M. Bourdoune : Vous voyez donc comment il est. Tout l'espace de ce qui est appelé historiquement « la piste de danse » empêchera l'extension naturelle du bâtiment. Elle n'est pas sur le plan car on se concentre que sur la reprise et l'optimisation du bâtiment. Nous sommes en zone PPRI et on ne peut pas se permettre tout ce que l'on souhaite, à cause des zones protégées et du risque d'inondation. L'idée sera qu'une bonne partie de l'espace sera utilisé comme terrasse. Nous encouragerons à l'installation d'un maximum de tables.

Mme. Maillard : Je souhaite aussi amener quelques questions. Il est vrai que le bâtiment a grand besoin d'être rénové, et je le conçois. Il y a eu un appel à manifestation le 9 décembre, mais nous n'avons pas eu d'appel d'offres. Pourquoi tant de précipitation ? Pourquoi les conseillers n'ont pas été invités à l'appel d'offres ? Le projet est totalement concevable dans l'esprit de la Tambourinette. Les vitres du gymnase sont totalement camouflées et on constate un contraste avec les deux bâtiments. Les vitres du

projet montrent un bâtiment totalement ouvert et on peut se poser des questions au niveau de la sécurité, par rapport au gymnase. Je voulais donc voir au niveau de cet appel d'offres qui n'a pas été fait.

M. Bourdouné : Qui n'a pas encore été fait. Un projet de cette ampleur se décline comme suit. Vous validez le principe. Vous faites appel à un cabinet d'architectes qui fait une étude de faisabilité, ce qui a été fait, et qui fait une proposition. Par rapport à cette proposition, vous montez un plan de financement, vous sollicitez de potentiels investisseurs. On en est là. Ensuite, l'architecte détermine les lots un peu plus en détails, et c'est son travail actuellement. A ce moment-là, on lance une consultation et on met en place une commission d'appel d'offres. Vous allez plus vite que nous. Vous avez encore plus envie que nous que ce projet se fasse.

Mme. Maillard : Oui, oui, tout à fait. Je vous pose cette question car nous n'avons pas les réponses à toutes les questions que l'on nous pose sur le site de la mairie. En tant que conseillers, nous aurions pu être mis un peu plus au courant sur ce projet. On aurait aussi pu être informé de ce qui est prévu de faire.

M. Bourdouné : On l'avait déjà évoqué en conseil municipal.

Mme. Maillard : Oui mais pas dans le détail, pas avec le plan. Là, c'était finalisé. L'architecte avait travaillé. On n'avait pas vu l'état d'avancement du projet.

M. Bourdouné : il est vrai qu'il y a eu une consultation des cabinets d'architectes. Il y a eu trois propositions. On savait ce que l'on pouvait se permettre d'investir. Nous avons choisi la proposition d'un cabinet qui nous semblait la plus pertinente. On s'appuie sur leurs propositions et sur notre travail pour lancer le processus de consultation. C'était une manière de présenter aux Clamecycois que nous allons réaménager ce lieu qui est central et il aurait été dommage de le laisser dans cet état. Tout sera totalement transparent. Tout est encadré, l'architecte est en train d'établir les lots. Nous allons consulter les entreprises. Selon un système de notation, nous sélectionnerons les entreprises, comme cela se passe pour tous les chantiers entrepris par la commune.

Mme. Maillard : Tout à fait. Je vous remercie de l'effet de surprise mais nous aurions aimé, en tant que conseillers-riverains, être au courant de l'avancée du projet.

M. Bourdouné : C'est aussi une manière de voir comment ce type de proposition est perçu par la population, ainsi que de voir les réactions et les discussions qu'elle génère. Sur ce point, nous avons vu que cela faisait très clairement consensus. C'est une aspiration des habitants pour que ce point soit enfin traité. Donc, acte.

Je vous propose de passer au vote. Je vous demande de m'autoriser à effectuer les demandes de subventions correspondantes.

Ce dossier a été voté à l'unanimité.

Créances éteintes suite à commission de surendettement :

M. Bourdouné : Un habitant de Clamecy a déposé un dossier en commission de surendettement, déclaré recevable le 14 février 2019. Les dettes existantes auprès de la Ville de Clamecy doivent donc faire l'objet d'un mandat au 6542 (« créances éteintes »). Il s'agit d'une demande du Trésor Public que la Ville de Clamecy doit appliquer. Le montant s'élève à 276,31€. On nous demande notre avis pour la forme. Nous n'avons pas le choix, nous sommes obligés d'accepter. Je vous demande donc de nous soumettre à l'autorisation et d'éteindre cette créance.

Ce dossier a été voté à l'unanimité.

Cession de terrains et de bâtiments

M. Bourdoune : Pour ceux qui ont participé au dernier conseil communautaire, c'est un sujet qui a été évoqué, puisque l'acquéreur de ces parcelles et de ces maisons est la communauté de communes Haut-Nivernais Val d'Yonne. Le conseil communautaire a validé le principe d'acquisition de ces deux parcelles. Il est proposé de céder à la communauté de communes Haut-Nivernais Val d'Yonne les parcelles de terrain BE 89 et 96 situées rue de la Côte Grasset au prix de 10 500 € afin d'y aménager une zone tampon pour les gens du voyage. Nous vous demandons l'autorisation de céder cette parcelle afin que la communauté de communes puisse avancer sur ce projet.

M. Guibert : Je ne vais pas refaire le débat que j'ai fait à la communauté de communes. On maintiendra le vote « abstention ». Nous pensons toujours que le choix de cet emplacement n'est pas le bon avec la proximité du site SEVESO. Ce site n'est pas celui que nous aurions aimé retenir, donc nous allons maintenir notre abstention.

M. Bourdoune : J'ai bien entendu les arguments que vous aviez développé en conseil communautaire. Il faut quand même savoir que c'est la seule parcelle qui correspondait parfaitement aux attentes dues exprimées dans le cadre du schéma départemental d'aménagement d'aire de gens du voyage qui a été validé par le Préfet de la Nièvre. Il y avait aussi cette nécessité d'être à proximité des écoles. Effectivement, nous sommes à proximité d'un périmètre PPRI et d'un périmètre PPRT, mais nous ne sommes pas dans le périmètre. Comme je vous l'avais dit en conseil communautaire, si nous étions à l'intérieur de ce périmètre, les organismes de l'Etat en charge n'auraient jamais donné l'autorisation à la communauté de communes d'envisager cette infrastructure sur cette parcelle. En l'occurrence, nous vendons une parcelle de terrain.

Je vous propose de passer au vote sur la vente de ces parcelles, puisqu'il n'y a pas d'autre remarque.

Ce dossier est voté à la majorité (3 abstentions).

M. Bourdoune : Il est proposé au conseil municipal d'accepter de céder à la communauté de communes les anciennes maisons d'habitation situées 5 et 7 quai des Jeux au prix de 41 500 €, selon l'estimation du domaine, afin d'y aménager des bureaux, en l'occurrence une capitainerie, et les sanitaires du port. Les sanitaires actuels sont en fin de vie et ne sont pas adaptés à des personnes à mobilité réduite. Les remises aux normes de ceux-ci sont beaucoup trop contraignantes. Par ailleurs, l'une des deux maisons cédées étant une ruine, nous souhaitons sa réhabilitation, ce que la communauté de communes veut faire et nous l'y encourageons. Nous vous demandons donc d'accepter dès à présent de valider le principe de la cession afin qu'ils puissent valider le principe d'acquisition. Cela permettra d'avancer rapidement sur ce dossier en complément du réaménagement du port.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES :

Camping municipal : recrutement des saisonniers

M. Bourdoune : Comme tous les ans, il est nécessaire de recruter deux agents contractuels à temps complet afin d'assurer la gestion du camping du 1^{er} avril au 30 septembre 2021. En application de l'article 3-1-2 de la loi du 26 janvier 1984, c'est une création d'emplois pour faire face aux besoins

d'accroissement d'activité. Il est proposé de les rémunérer sur la base du 7^{ème} échelon du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe compte tenu des responsabilités exercées. Nous vous demandons de nous autoriser à recruter ces agents afin d'avoir un camping fonctionnel cet été.

Ce dossier a été approuvé à l'unanimité.

Création d'un poste de chef de centre contractuel

M. Bourdouné : Le sujet a été évoqué en début de conseil. Je remercie encore Véronique Blanchard, Joëlle Gaudry et Isabelle Kadi de la création du centre de vaccination. Il nous faut par ailleurs, compte des contraintes qui y sont liées, nommer un chef de centre pour superviser ce lieu, s'occuper des commandes et faire le lien. Isabelle va vous faire le point sur le centre. Nous ne pouvons pas nous permettre de mobiliser des personnels aussi indispensables au bon fonctionnement de la mairie que sont Véronique Blanchard, qui a par ailleurs les affaires scolaires, et Madame Gaudry, qui assure les fonctions de DGS actuellement mais est en règle générale directrice générale adjointe, sur l'ensemble de la durée de la vaccination, qui durera 2 mois minimum mais va certainement durer beaucoup plus. Il nous fallait donc nommer une personne qui pouvait assurer cette supervision et nous demandons de pouvoir créer ce poste.

Mme. Kadi-Ciudad : Je vais ajouter que sur site, il faut effectivement une personne responsable du centre de vaccination. Cette personne est là pour veiller à la bonne organisation de l'ensemble du déroulement. Elle prend également en charge toute la partie administrative, c'est-à-dire recueillir les données de chaque personne qui est à Clamecy. Elle a aussi un rôle de communication puisqu'à 15h30, elle doit indiquer le nombre de personnes vaccinées dans la journée, correspondant bien aux critères afin de valider les prochaines commandes de vaccins. Elle a un rôle essentiel de surveillance à la bonne organisation du déroulement de la vaccination. Il était donc indispensable de nommer quelqu'un d'autre que Véronique Blanchard, car elle a d'autres charges de travail. Il y a eu cette création de poste car elle doit être présente pour la journée.

M. Guibert : Je comprends tout à fait vos propos. On en avait déjà discuté à la sortie de la dernière séance de la communauté de communes. Je ne change pas d'avis sur la question c'est-à-dire que c'est à l'Etat et à l'ARS d'endosser leur rôle et aujourd'hui ils demandent à notre collectivité d'endosser un rôle qui n'est pas le nôtre ; celui d'organiser la vaccination de la population. On ne va pas faire le débat sur la vaccination mais plutôt sur la mécanique. On nous demande d'assurer des compétences qui ne sont pas les nôtres. Quid des responsabilités pénales et du côté financier puisque le contribuable de Clamecy qui paiera cette embauche alors que c'est à l'Etat d'assurer cette mission de service public qu'est la vaccination. De plus, la compétence santé est à la communauté de communes et le cadre de santé octroyé aux communes est celui de la police. Nous n'avons donc pas de compétence en la matière. L'ARS et l'Etat se défaussent complètement et s'appuient sur les collectivités territoriales. Je pense que nous n'avons pas à endosser ce rôle-là et, avec Evelyne, nous voterons contre cette embauche. Ce n'est pas à nous de le faire.

Mme. Kadi-Ciudad : Je me permets de vous expliquer. Nous avons des visioconférences tous les jours avec l'ARS et la préfecture. L'Etat prendra en charge toutes les dépenses que la commune aura supportées. Ce qui veut dire que tout le matériel qui a été installé, réparti entre celui qui a été fourni par le centre hospitalier de Clamecy et celui que nous avons dû acheter, des gens qui travaillent comme le personnel de la salle polyvalente qui est mobilisé ainsi que l'agent de police municipale qui passe régulièrement. L'Etat s'est engagé, normalement, à nous couvrir les frais.

M. Bourdouné : Pour compléter ce qu'a dit Mme. Kadi, l'Etat va prendre en charge a posteriori. On avance donc les frais, mais l'Etat compensera à l'euro près les charges qui vont découler de la prise en charge du centre de vaccination. C'est plutôt une bonne nouvelle et pour tout ce qui est de la question

de la responsabilité, nous sommes réquisitionnés. La responsabilité est donc portée sur le préfet. L'Etat est donc responsable et assumera, le cas échéant, les conséquences de quelque accident que ce soit. C'était l'une des conditions portées par les maires des communes concernées par les centres de vaccination, qui sont au nombre de 10, puisqu'il y a deux centres de vaccination à Nevers afin que nous, maires, acceptions. Cela a permis de réaffirmer et de constater qu'il y avait besoin de cette proximité pour pouvoir organiser très rapidement et de manière efficace des centres de vaccination, ce que ni l'Etat ni l'ARS n'auraient pu faire. Ils n'avaient ni les moyens techniques, ni les moyens humains, ni la connaissance suffisamment affinée du terrain et d'un domaine très spécifique, le milieu médical, pour pouvoir être opérationnel dans des délais aussi contraints.

Mme. Kadi-Ciudad : Il y a également des personnels de santé sur le terrain. On a fait appel aux personnes que l'on connaît sur le terrain, à des retraités, à des bénévoles de la Croix-Rouge pour assurer l'accueil des personnes dans le hall d'entrée de la salle polyvalente. Je pense que les collectivités étaient plus à même de l'organiser. La seule problématique étaient les délais impartis au départ qui étaient vraiment contraints.

M. Guibert : J'entends parfaitement tout ça. La Nièvre est un petit département. Il n'y a pas 40 centres de vaccination dans le département. On est une sous-préfecture. Le maillage territorial est également là. La Croix-Rouge est une structure qui est également nationale. Je pense qu'effectivement, l'Etat n'a pas pu l'organiser et qu'il s'appuie sur les collectivités territoriales. Heureusement, les maires et tous les responsables locaux connaissent très bien le terrain. Mais c'est le rôle de l'Etat. Aujourd'hui, il demande d'endosser l'organisation du centre de vaccination puis, demain, on ne sait pas, il y aura peut-être un problème avec l'éducation nationale et il demandera que l'on prenne en charge la formation des enfants dans les écoles primaires de la commune. C'est vraiment le rôle de l'Etat. Même si on rembourse le coût derrière, vu le nombre de centres de vaccination dans la Nièvre, l'Etat peut très bien le faire directement. Pour nous, c'est non. Ce n'est pas à nous de prendre en charge cette organisation. Cela a un coût financier, même s'il est remboursé, c'est à eux de le faire.

M. Bourdoune : Sur le principe, on ne peut qu'être d'accord avec vous. L'Etat aurait dû organiser et superviser afin que l'ensemble de la population puisse se faire vacciner dans des délais raisonnables. Mais dans les faits, il ne pouvait pas le faire. Je suis très content qu'à Clamecy, effectivement une sous-préfecture, on puisse avoir un centre de vaccination pour le bassin de vie. Je considère que c'est le minimum parce que nous le devons à notre population. Après, c'est effectivement à l'Etat d'assurer la continuité de la campagne de vaccination, notamment l'approvisionnement en vaccins, pour pouvoir sortir de cette situation le plus rapidement possible. Au-delà des questions de principe, ce que nous souhaitons, c'était la mise en place de manière optimale et très rapide un dispositif pour permettre à la population notamment âgée et la plus fragile de se protéger. On l'a réalisé envers et contre toutes les difficultés auxquelles nous avons été confrontés. Nous nous devons en tant que collectivité de rendre ce service à notre population. Je crois que les habitants de notre territoire n'auraient pas compris si Clamecy, sous-préfecture, n'avait pas eu de centre de vaccination.

M. Guibert : J'entends, mais la question n'est pas là. Comme je vous l'avais dit à la sortie de la communauté de communes, vous êtes entre le marteau et l'enclume. On vous impose cela et, bien sûr qu'il faut mettre quelque chose en place sur le territoire. Ce n'est juste pas de notre compétence. C'est simplement sur cette question-là et nous sommes d'accord sur cette question. Pour moi, c'est de l'ordre de l'étatique.

M. Bourdoune : Après, ce n'est effectivement pas de notre compétence. Il faut savoir que les communes ont la compétence générale. Quand il y a un transfert de compétences, nous ne sommes pas totalement dépossédés de la compétence. On l'exerce aussi sur notre territoire. C'est ce qui s'est vu au dernier conseil communautaire sur le point de l'assainissement, même s'il n'y a pas vraiment de lien. Le maire continue quand même de gérer son assainissement, c'est de la compétence générale. En plus, il le gère

aussi dans la compétence multi-partagée qu'est la communauté de communes. En l'occurrence, du fait de cette compétence générale, la santé est aussi une compétence des communes.

Cet agent sera rémunéré sur la base du 7^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif et percevra l'IFSE dans la limite des plafonds fixés par la délibération du 20 mars 2018 instituant le RIFSEEP. Voilà en ce qui concerne sa rémunération. Il faut savoir que, comme nous sommes sur un accroissement temporaire d'activité, ce poste sera un contrat durant le temps du besoin. On sait quand il commence, mais pas quand il se termine. Il est quand même nécessaire, et même obligatoire, d'avoir un chef de centre jusqu'à sa fermeture, que l'on espère proche. Nous aurons différents vaccins à profusion jusqu'à la fermeture espérée et attendue de ce centre de vaccination.

Mme. Maillard : Je voulais rejoindre un peu l'idée de Monsieur Guibert. Je trouve que l'Etat a proposé à la Ville de Clamecy d'accueillir un centre de vaccination est une très bonne chose pour Clamecy et ses environs. La compétence santé est également du ressort de la communauté de communes. Nous avons été un peu surpris de voir la création du poste sur le budget de la commune et non pas de la communauté de communes. Nous n'en avons pas parlé du tout au sein de la communauté de communes. Les explications fournies au niveau de la prise en charge par l'Etat des investissements et de ce poste sont claires. Avez-vous eu des difficultés au niveau des transports ? Vous aviez demandé en communauté de communes aux maires d'assurer les transports. Est-ce que l'ARS va aussi prendre en charge les transports qui ont déjà été effectués pour déplacer les personnes jusqu'à la salle polyvalente ? Au niveau du recrutement, cela parlait un peu puisque vous avez vous-même assuré l'accueil. Est-ce que cela ne pose pas de souci pour l'Etat que cela se fasse en milieu d'accueil et non au début ? vous allez faire ce recrutement bien après ce conseil municipal, à moins qu'il ne soit déjà fait.

Mme. Kadi-Ciudad : Madame Blanchard a assuré, ainsi que Madame Gaudry, qui était présente samedi matin, la formation de cette personne. Elle a été dans un centre de formation. Le centre est une chaîne avec, au niveau de l'administratif, le chef de centre qui reçoit la personne, puis elle passe devant un médecin, ensuite la vaccination est faite par des infirmiers, ensuite, il y a un temps d'attente pour observer si la personne a un souci par rapport à la vaccination. Il y a ensuite un enregistrement administratif qui a nécessité toute une installation. La Caisse primaire d'assurance maladie a installé le logiciel que les médecins utilisent pour enregistrer la vaccination. Il y a aussi un enregistrement afin que les médecins généralistes respectifs soient au courant. Il y a après la convocation pour le prochain vaccin. Cela nécessite la présence d'un nouvel agent administratif. Nous avons reçu l'aide des employés du cinéma, qui est fermé, et qui ont également été formés à ce poste. Il fallait savoir ce qu'il fallait faire à propos de la carte professionnelle du médecin. Tout le monde s'est vraiment mobilisé et était vraiment sérieux pour le faire. Le poste de responsable de centre signifie aussi de nommer qui est dans le hall d'accueil. Nous avons parfois des bénévoles de la Croix-Rouge ou des employés municipaux s'il n'y a pas de bénévole. C'est tout un ensemble. Beaucoup de gens se sont formés ces jours-ci à titre bénévole et ont joué le jeu. Il y aura également des agents administratifs de la communauté de communes qui viendront les samedis matin également à titre bénévole. Par rapport à notre collectivité, toutes les sommes qui auront été engagées seront répertoriées. Nous avons la chance d'avoir actuellement un stagiaire secrétaire de mairie. Il est chargé de répertorier tout ce qui a été acheté, tous les moyens humains et matériels.

Mme. Maillard : Merci. En fait, je pensais plus à l'avance que la municipalité va faire en attendant d'avoir les subventions de l'ARS, comme vous dites. A quelle date, à quel moment vous ont-ils dit qu'il fallait les transmettre ? Cela fait toujours un budget en déséquilibre à un moment donné et nous avons des dépenses à côté. Je vous demandais aussi tout à l'heure s'il y a eu des transports jusqu'à Clamecy et s'ils sont pris en charge par l'ARS.

Mme. Kadi-Ciudad : L'ARS ne peut pas prendre en charge les transports. C'est l'Etat qui dédommagera les frais occasionnés. Par rapport aux transports, des maires se sont mobilisés avec leur conseil municipal. Des élus ont accompagné des personnes souvent isolées. Des personnes qui ont des membres

de leur famille proches d'eux ont été accompagnées par des membres de leur famille. Le centre social de Varzy s'est également mobilisé pour voir des personnes qui étaient isolées et pouvoir les en faire bénéficier, tout comme l'espace social des Vaux d'Yonne à Clamecy. Il faut aussi répertorier les gens pour s'inscrire, car certaines personnes doivent être accompagnées pour l'inscription. Tout le monde n'a pas Internet, tout le monde ne sait pas s'inscrire sur la plateforme Doctolib. Tout cet accompagnement a été fait par les centres sociaux et va continuer d'être effectué puisque les personnes sont prioritaires. Mais, malheureusement, comme vous le savez tous, vous l'avez tous lu dans la presse, il faut freiner un petit peu la vaccination. La plateforme Doctolib a été volontairement bloquée en attendant que nous soyons approvisionnés en vaccins. Ceci n'est pas propre à Clamecy, la Nièvre ou la région Bourgogne-Franche-Comté. Il faut savoir que l'on doit programmer la seconde injection. Il n'est pas indispensable de prendre de nouveaux rendez-vous pour le moment si nous n'avons pas la garantie de pouvoir assurer l'injection. Au fur et à mesure des informations en approvisionnements, Doctolib sera de nouveau ouvert.

Mme. Maillard : Si vous pouviez nous répondre par rapport à la compétence de la communauté de communes. Ils ont la compétence santé, mais pourquoi ne recrutent-ils pas cet agent puisque, de toute façon, Clamecy a accueilli toutes les personnes de la communauté de communes. Cela paraît normal que ce soit la communauté de communes qui assure ce recrutement.

Mme. Kadi-Ciudad : Effectivement, la question sur le recrutement pourrait se poser. Mais cela a été demandé aux communes pour les 11 centres, et non aux communautés de communes.

M. Bourdune : C'est ça. On mobilise du personnel des communes, des infrastructures des communes. Ce sont elles qui sont les plus à même d'identifier les structures et les process adaptés dans le cadre de la mise à disposition de leurs propres structures. Les communautés de communes ont effectivement la compétence santé dans la manière de coordonner, d'imaginer un lieu commun comme une maison de santé, par exemple. Mais, elles n'ont pas cette capacité à être réactives immédiatement et à mobiliser de l'immobilier et des ressources qui ne sont pas les siennes. Cela rajoutait un intermédiaire supplémentaire qui était une contrainte et nous perdions du temps si les communautés de communes devaient demander aux communes. L'Etat et l'ARS ont privilégié l'efficacité et sont donc adressés directement aux communes.

Mme. Kadi-Ciudad : Les communautés de communes n'ont pas de salle des fêtes ni de salle polyvalente à mettre à disposition.

M. Bourdune : Les communautés de communes sont en vérité un outil de développement d'un territoire. C'est quelque chose qui se projette sur le moyen et long terme pour le développement. Elle n'a pas nécessairement de biens propres si ce n'est des administratifs, une zone tampon et deux maisons au niveau du port.

Mme. Maillard : Je suis d'accord avec vous, mais cela grève le budget de la commune.

M. Bourdune : A très court terme, sur du fonctionnement et je peux vous assurer Madame Guibert que cela ne va pas nous mettre en difficulté. Pardon, Madame Maillard. Excusez-moi pour ce lapsus. Les journées sont longues.

Mme. Maillard : Vous avez raison. Vous allez avoir les subventions qui vont combler cette dépense. Mais à quelle date ?

M. Bourdune : Le plus rapidement possible. Nous savons tous que l'Etat est mauvais payeur.

Mme. Maillard : Oui, c'est ça le problème. On sait aujourd'hui que l'on ne l'aura pas demain. Si on l'a l'année prochaine pour combler cette dépense. Nous ne pouvons le souhaiter que le plus tôt possible. Nous ne l'aurons pas demain non plus pour l'ARS.

M. Bourdoune : Ce point a été discuté lors de la première visio. L'Etat a pris cet engagement de rembourser les frais occasionnés par la mise en place d'approvisionnements réguliers et la gestion de ces centres de vaccination rapidement. Je pense que sur ce point, il n'a pas intérêt à ne pas tenir ses engagements et à prendre le risque de se mettre à dos les maires des communes qui sont des villes-centres. L'Etat a besoin de ce réseau de proximité qu'elles constituent et est bien obligé de constater que, dans des situations exceptionnelles comme celle-ci, l'Etat a absolument besoin de nous. Je pense que sur ce point en particulier, ils feront très attention à nous rembourser le plus rapidement possible. Après, je ne vais pas vous dire qu'on va envoyer des factures intermédiaires tous les deux mois. On ne sait pas, nous n'avons pas assez de visibilité. Mais vous verrons ça assez vite et c'est quelque chose qui se discute dès maintenant. Dans un premier temps, il fallait mettre les centres de vaccination en route. Maintenant qu'ils fonctionnent, il faut veiller à un réapprovisionnement en vaccins. La partie la plus technique, physique et financière sera quelque chose qu'on va pouvoir prendre le temps de gérer maintenant et pouvoir contractualiser. Des engagements ont été pris de manière orale au moins devant les maires et des membres du conseil départemental. Les sommes ne sont pas astronomiques, donc les finances de la commune peuvent supporter ces dépenses. Ne vous inquiétez pas. Nous avons 134 salariés au niveau de la commune. Nous vous demandons de créer un poste de manière provisoire, nous pouvons nous le permettre.

Mme. Kadi-Ciudad : Nous pouvons vous assurer que tout le matériel sera bien répertorié.

M. Bourdoune : Ne vous inquiétez pas, nous optimisons notre facturation.

Je vous propose de passer au vote concernant cette création de poste de chef de centre contractuel.

Ce dossier a été approuvé à la majorité (2 contre).

Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel

M. Bourdoune : C'est le point que j'ai évoqué tout à l'heure et auquel vous m'avez autorisé à ajouter à l'ordre du jour. Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet du 1^{er} février 2021 pour une durée de 4 mois, conformément à l'article 3-1-1 de la loi du 26 janvier 1984. C'est un emploi non permanent pour faire face à un accroissement d'activité. Cet agent travaillera avec le public en difficulté en lien avec le CCAS et sera rémunéré sur la base du premier échelon du grade d'adjoint administratif et recevra l'IFSE dans la limite des plafonds fixés par la délibération du 20 mars 2018 instituant le RIFSEEP.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES CULTURELLES :

Convention avec la Cité de la Voix

Monsieur Bourdoune laisse la parole à Madame Taupenot.

Mme. Taupenot : Bonsoir. Il s'agit d'une convention avec La Cité de la Voix à Vézelay. Bien sûr, dans la période actuelle, nous pouvons nous poser la question de ce partenariat mais je pense que cela vaut le coup de le prolonger. La Cité de la Voix nous propose chaque année un partenariat artistique dans le cadre du festival qui met à l'honneur les femmes « Elles chantent, composent, dirigent ». Cette année, il nous est proposé la signature d'une convention de partenariat pour un concert de l'ensemble Il Caravaggio le vendredi 19 mars à la salle Romain Rolland « Madonne della Grazzia ». Le montant de la participation pour Clamecy s'élève cette année à 4 220 euros TTC. Pour rappel, en 2019 et en 2020,

ce montant était de 5 275 euros. Bien sûr, tout dépendra de la situation sanitaire à ce moment-là. S'il y a un report du festival, un report d'une année, ce sera bien sûr reprogrammé.

M. Guibert : J'ai une question. Je pense que vous y avez répondu partiellement. Si ce concert ne pouvait pas avoir lieu à cause des conditions sanitaires, y a-t-il une clause additionnelle nous permettant de ne pas verser la somme si la prestation n'est pas fournie ? J'entends bien le report, mais si elle est annulée, s'il n'y avait pas de concert en 2021, nous ne pourrions pas ajouter une clause conditionnelle nous permettant de pas verser cette somme de 4 220 euros.

Mme. Taupenot : Pour toutes les conventions que nous signons actuellement, nous ajoutons la clause de la crise sanitaire et bien sûr qu'il n'y a pas de paiement s'il n'y a pas de prestation. C'est prévu obligatoirement. Nous essayons quand même d'avancer dans le culturel et d'envisager une programmation culturelle cette année en espérant que nous ayons à nouveau des spectacles un jour ou l'autre.

M. Bourdune : Oui, c'est ça. C'est seulement si le spectacle ne pouvait pas avoir lieu à notre initiative que devrions verser des compensations à l'organisateur du festival concerné.

Mme. Maillard : Nous n'avons pas la convention en notre possession. Vous avez partiellement répondu, notamment que les 4 220 euros financent un concert unique. Pour l'accès à la culture pour tous, je souhaite savoir si l'ensemble des habitants de Clamecy auront accès à la gratuité de ce concert. Le coût étant répercuté sur la fiscalité locale, c'est une question que souhaitons vous poser.

Mme. Taupenot : La gratuité pour les habitants de Clamecy n'est pas prévue. Le prix des places est fixé comme tarif unique de 10 euros ainsi qu'un tarif réduit à 5 euros pour les moins de 18 ans, les demandeurs d'emplois, aux bénéficiaires des minimas sociaux et aux élèves des écoles de Clamecy. Je pense que c'est l'un des tarifs les plus bas que j'ai vu pour un spectacle.

Mme. Maillard : D'accord. Il n'y a pas de tarif spécifique pour les habitants de Clamecy comme cela se fait pour les villes lors des concerts.

M. Bourdune : C'est aussi parce que c'est très peu cher et nous n'allons pas demander un justificatif de domicile aux personnes qui se présentent à une manifestation culturelle. Ce serait inadapté. Cette manifestation aura lieu salle Romain-Rolland, donc ici. Ce qui fait l'offre culturelle d'un territoire, c'est sa diversité et la multiplication des manifestations avec des mixtes. Il y aura des manifestations payantes, avec des tarifs réduits pour des publics spécifiques. L'essentiel est de permettre aux personnes qui ont peu de moyens d'accéder à ce type de manifestation culturelle. Cela étant, il pourrait y avoir en cours d'année, si la situation sanitaire le permet, des manifestations culturelles tous publics, des manifestations culturelles gratuites, d'autres portées par des associations que nous soutiendrons et qui seront plus ou moins payantes et qui seront dans des locaux plus ou moins ouverts ou fermés. Peut-être un jour nous pourrions récupérer notre salle polyvalente et faire des concerts sachant qu'on peut y accueillir plus de 1000 personnes. Ici, nous accompagnons, subventionnons, un festival de la Cité de la Voix. Nous ne sommes pas totalement décideurs. Ce festival participe au rayonnement culturel de Vézelay. Pour bénéficier de ce rayonnement, il est important que des manifestations culturelles soient délocalisées. Je suis plutôt fier que notre collectivité et ses infrastructures soient retenues et que l'on devienne un lieu complémentaire de Vézelay, car cela participe également au rayonnement de notre commune. Cela ne peut qu'apporter une image très positive de notre ville. Cela peut faire découvrir Clamecy par de nouveaux publics. Le but est aussi d'attirer de nouvelles personnes. En plus, cela met en valeurs nos infrastructures, notre ville et nos habitants. Je crois que nous avons tous à y gagner.

Mme. Maillard : Tout à fait, vous avez entièrement raison. Je l'ai dit tout à l'heure, l'accès à la culture pour tous est très important, surtout à Clamecy. Je rejoins quand même M. Guibert concernant la possible annulation de ce concert. Au vu du COVID, nous ne sommes jamais sûr, mais, comme vous l'avez dit tout à l'heure, vous avez une clause à ce contrat, donc nous pouvons valider ce dossier.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Subvention à un centre de formation

M. Bourdoune laisse la parole à Mme. Taupenot.

Mme. Taupenot : Il vous est proposé d'accorder une subvention annuelle de 50 euros aux centres de formation accueillant une apprentie résidant à Clamecy et qui est inscrite l'Ecole des Métiers de Longvic. Y a-t-il des questions ?

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

MOTION POUR LA DEFENSE DES SECOURS D'URGENCE ET CONTRE LA SUPPRESSION DU CENTRE 15 DE L'YONNE :

M. Bourdoune : Ce dernier point a été autorisé à être à l'ordre du jour. Il s'agit de la motion prise en conseil communautaire. Nous vous proposons de voter une motion pour la défense des secours d'urgence et contre la suppression du centre 15 de l'Yonne et plaidant pour la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours.

L'ARS veut transférer le centre d'appel du SAMU de l'Yonne vers le CHU de Dijon, malgré l'opposition unanime des acteurs de terrain et d'une partie de la population.

Le conseil territorial de santé de l'Yonne a voté à l'unanimité une motion demandant à « *corriger le plan régional de santé* » pour « *maintenir le CRRRA 15 d'Auxerre* » et, « *pour défendre la qualité des secours envers la population et l'attractivité médicale du territoire* », à « *travailler collectivement à une plateforme commune, 15 – 18 – ambulanciers privés – médecine libérale, sur un même plateau situé à Auxerre.* » Ce projet alternatif ambitieux et réaliste serait la création d'un centre de traitement des appels permettant la réception et la régulation de tous les services d'urgence, d'accès aux soins et de secours (SAMU, sapeurs-pompiers, ambulanciers, libéraux...). Il est proposé la motion suivante, prise à l'unanimité par le Conseil Communautaire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- SOUTIENT le Collectif départemental de défense des urgences et des secours de l'Yonne ;
- REFUSE la suppression du « centre 15 » actuellement localisé au centre hospitalier d'Auxerre et son transfert à Dijon ;
- DEMANDE au Président de la République, au Premier ministre, au ministre des solidarités et de la santé, ainsi qu'à l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté, de faire enfin confiance aux acteurs de terrain, en leur donnant la liberté de créer, au service des habitants de l'Yonne, un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours ;
- SOUTIENT la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours, qui recevrait et régulerait tous les appels adressés aux numéros des appels d'urgence et de secours (15 / 18 / ...), et qui se substituerait alors, dans notre département de l'Yonne, au numéro d'aide médicale urgente, au numéro de permanence des soins ainsi qu'au numéro dédié aux secours ;
- APPROUVE une proposition de loi, qui viserait à faciliter la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours dans l'Yonne, mais aussi dans les autres départements qui ont vu la suppression de leur propre centre 15.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Observations :

M. Bourdoune : Madame Maillard a envoyé un courrier à la municipalité de Clamecy pour faire remarquer différents points. Je vais les lire et y répondre en même temps.

Première question : modification des nominations et du numérotage des rues. Une rue dans Clamecy est numérotée mais n'apparaissait pas comme telle dans le cadastre. Merci de l'alerte. Nous nous sommes immédiatement emparés du sujet et les services de la ville ont fait une numérotation adaptée. Nous avons rencontré les habitants et avons échangé avec eux. Un changement de nom de rue a été effectué et nous devons le valider lors d'un prochain conseil municipal. Cette rue sera donc officiellement baptisée et numérotée, permettant d'optimiser les distributions de courrier. Il faut savoir que ceci devient obligatoire.

La deuxième question concerne les restrictions de circulation route d'Armes et rue Marie Davy. Vous avez remarqué la pose de barrières à ces deux endroits. Ce barriérage n'est pas pour le plaisir, ni pour que les habitants marchent sur la route, mais parce que des balcons montrent des signes de fragilité. Sur la route d'Armes, il est compliqué pour le moment d'identifier les propriétaires puisque le bâtiment est en instance de succession et que l'acte de propriété est dans les mains du notaire. Des courriers ont été envoyés, le dernier date de décembre. L'héritier s'engage dans une démarche afin de régler le problème d'une manière définitive. Nous espérons donc voir ces barrières disparaître très prochainement. Pour la rue Marie Davy, un balcon s'est légèrement effrité entraînant des chutes de pierre, d'où ces barrières. Comme l'ensemble des balcons du bâtiment a été construit en même temps et avec la même pierre, vous vous doutez bien qu'une première expertise a eu lieu. Elle en a conclu que les pierres étaient gelées, entraînant une fragilité dans la structure. Des travaux de consolidation à court terme ont eu lieu. Un accord devrait être trouvé avec l'ensemble des propriétaires du bâtiment, puisqu'il s'agit d'une copropriété. Le but de cette expertise est de dégager la responsabilité de la Ville de Clamecy, mais également de la copropriété. A minima, il y aura de potentiels aménagements de sécurité qui seront décidés entre l'expert et les propriétaires. Notre seul impératif était la sécurisation des habitants. Tant que ce travail, qui est en cours mais qui prend du temps, surtout en cette période, ne sera pas abouti, nous devons préserver la sécurité de nos habitants.

Voilà pour ces questions. N'hésitez pas à poser ce genre de questions par courrier, notamment pour la dénomination de rue. Quand nous avons reçu votre lettre, nous avons traité le problème immédiatement, comme cela a aussi été demandé pour d'autres quartiers. Nous avons une consultation citoyenne à Pressures où il y a une dénomination de rue à traiter. Dès qu'un consensus sera obtenu de la part des habitants, nous soumettrons cette proposition au conseil municipal. Il y aura également toutes les interventions nécessaires afin de procéder à la numérotation des rues selon la décision prise. Concernant ce genre de décision qui peut être prise très vite, n'attendez pas le prochain conseil municipal pour nous en informer, surtout que l'on risque de ne pas avoir de conseil municipal tous les mois.

Mme. Maillard : Merci beaucoup. C'est parfait puisque vous les avez rencontrés et cela va se finaliser rapidement.

M. Bourdoune : Les services les ont rencontrés et ont fait le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.